



suspension permis de conduire

Par **SadHill**, le **07/08/2019** à **13:10**

Bonjour, un amis c'est fait arrêté pour exès de vitesse et stupéfiant au volant. sur le PV il est écrit: exès de vitesse, stupéfiant mais sur le courrier du prefet reçu plutard il est écrit en plus du reste "conduite sous l'emprise de l'alcool" et la mention est barrée. je précise il n'a pas été controlé positif a l'alcool. Que faire ??

Par **morobar**, le **07/08/2019** à **19:28**

Bonjour,

Selon vos propos il n'a pas été contrôlé positif à l'alcool et n'est pas pousuivi pour cela.

Que voulez-vous faire donc ?